



**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE
LACIRCULATION DANS LE SECTEUR DE BOIS
D'OLIVES A L'OCCASION DE LA
MANIFESTATION INTITULÉE « LES FOULÉES
DE BOIS D'OLIVES »
LE DIMANCHE 31 AOÛT 2025**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant LA RÉUNION en Département, ensemble les textes subséquents qui l'ont modifiée ou complétée ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par les lois n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83.8 du 7 janvier 1983

VU les articles L 2131-1, L 2212-2 et suivants, L 2213-1 et suivants, L 2214-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 411-1, les articles R 110-1 et suivants R 411-3 et suivants, R 411-18, R 411-21-1, R 411-24, R 411-25, R 411-28 du code de la route.

VU le Code Pénal notamment ses articles 223-1 et suivants, 322-1 et suivants, 433-3, R 610-5, R 623-2, R 631-1, R 632-1, R 641-1 ;

VU la demande du **Club d'Athlétisme Loisirs et Santé du Sud (CALS)** ; en date du 17 avril 2025.

VU l'arrêté municipal DRH2025-1130 portant délégation de signature à Madame **Magalie POTHIN**, Directrice Générale Adjointe des Services,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la manifestation « **LES FOULÉES DE BOIS D'OLIVES** » organisée par le **Club d'Athlétisme Loisirs et Santé du Sud (CALS)** le **dimanche 31 août 2025**, il y a lieu de règlementer provisoirement la circulation sur le secteur de **BOIS D'OLIVES**.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}/ Le public est informé du déroulement de différentes courses pédestres et marches sur le secteur de Bois d'Olivés, le **dimanche 31 août 2025** selon les modalités suivantes :

- * **Course pédestre de 21 kilomètres** : de 6H30 à 9H45,
- * **Course pédestre de 12 kilomètres** : de 7H00 à 9H00,
- * **Marche de 11 kilomètres** : de 7H30 à 10H00,

Voir parcours et descriptif en annexes.

- En raison des perturbations prévisibles, l'ensemble des usagers de la route empruntant l'itinéraire susvisé doit porter une attention particulière à cette manifestation et adapter son comportement par souci de sécurité.

- Des signaleurs identifiables par le port de chasubles seront postés aux points critiques.

ARTICLE 2/ Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en stationnement interdit seront systématiquement enlevés et mis en fourrière.

ARTICLE 3/ Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité ayant pris l'acte, Monsieur le Maire, rue Méziaire Guignard - BP 342 – 97448 Saint-Pierre Cedex ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Réunion, 27 rue Félix Guyon - 97400 Saint-Denis dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification et/ou de publication

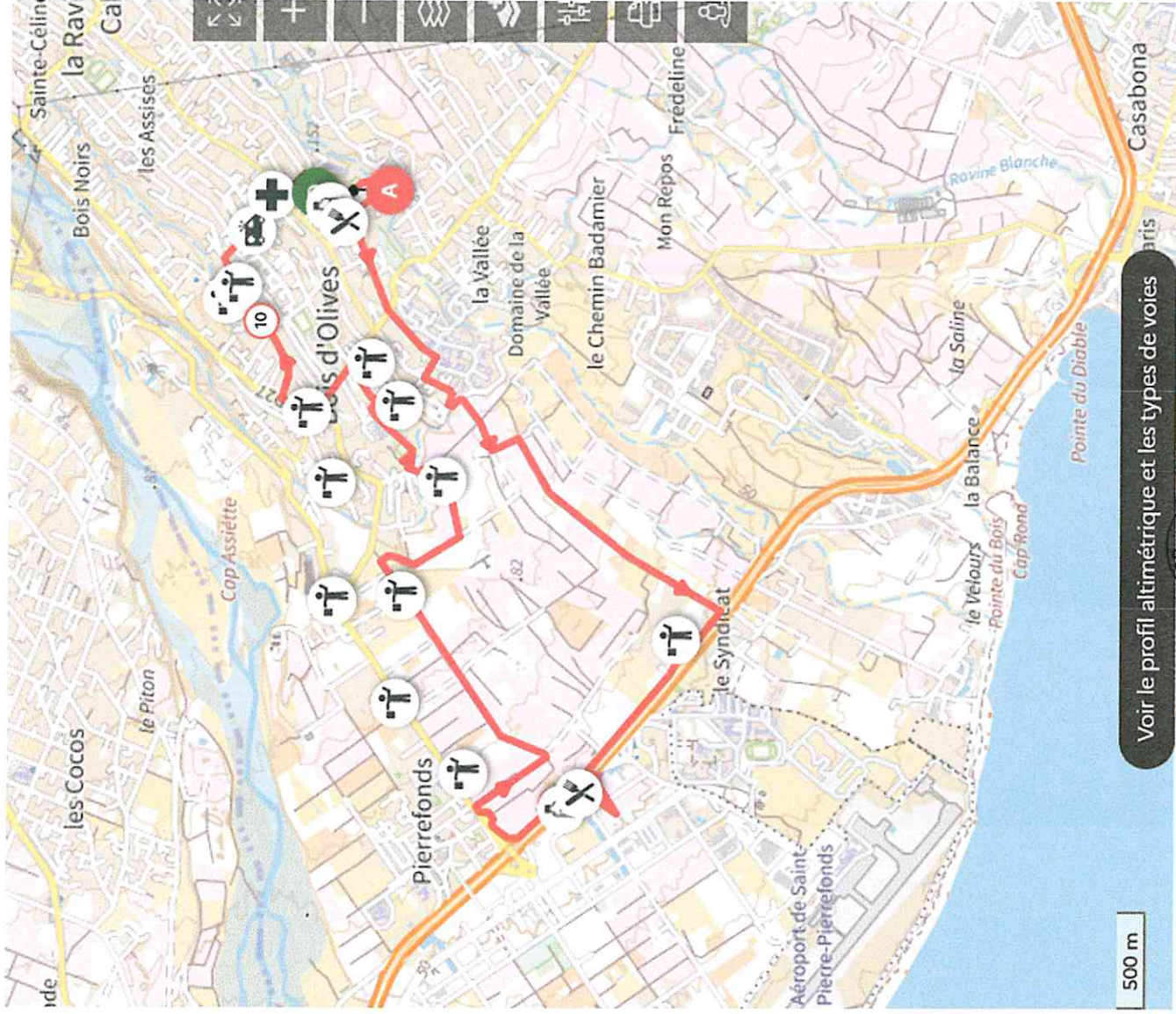
ARTICLE 4/ Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Pierre, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché sur le site.

Fait à Saint-Pierre, le 26 AOUT 2025

David LORION



DESCRIPTIF MARCHÉ PEDESTRE 11 km – FBO 2025

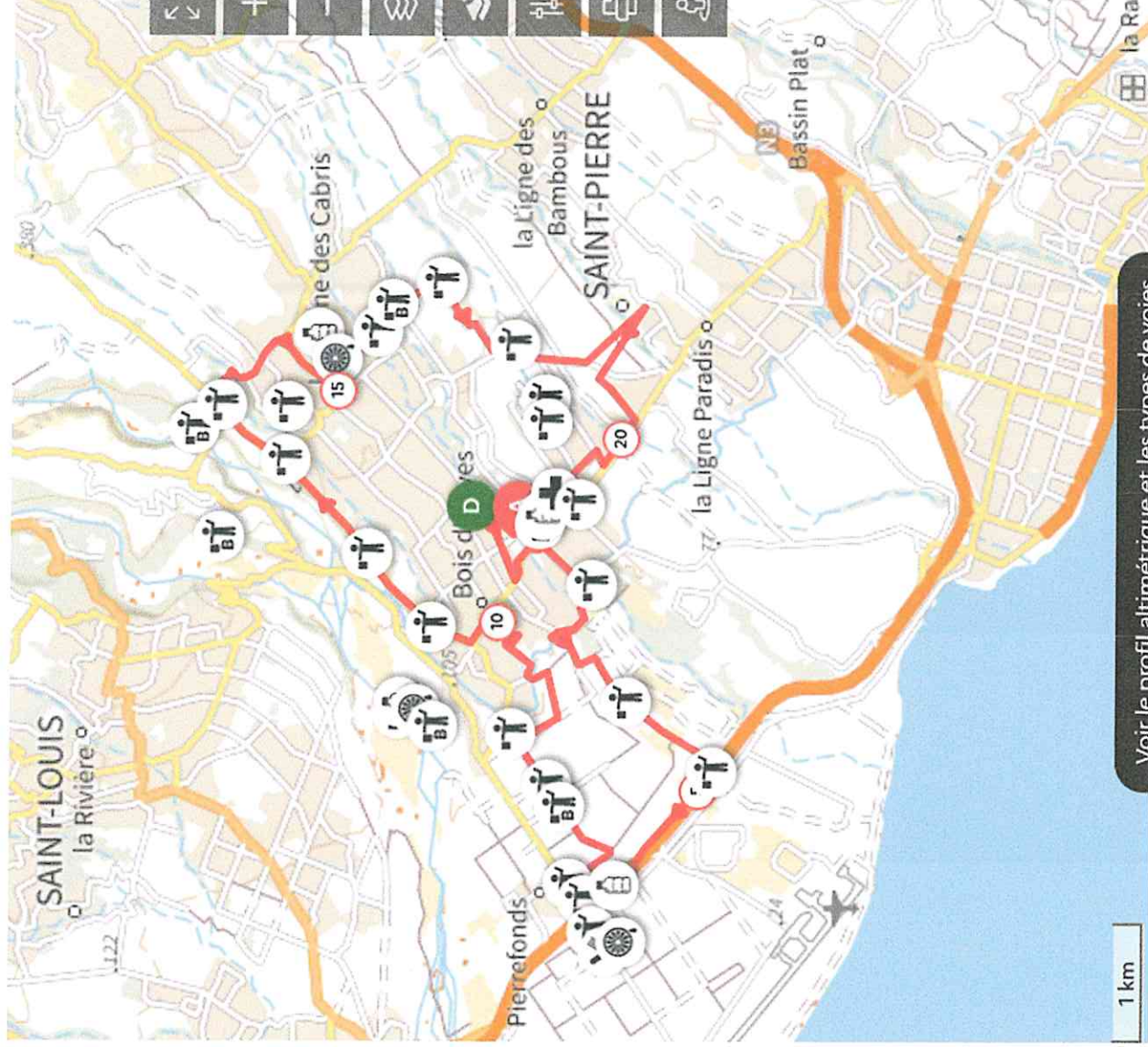


- Sortir du stade par la droite
- Descendre à gauche l'avenue Laurent Vergès
- Au rond-point du foyer Albert Barbot, Prendre la 2^{ème} sortie, vers l'Eglise de la Reconnaissance
- Prendre à gauche et descendre le chemin Balzamine
- A la première intersection, prendre à droite pour Descendre le chemin Balzamine vers le cannes
- Descendre à droite vers l'ancienne route nationale (1^{er} Ravitaillement)
- Descendre jusqu'au chemin Mourgapamodely (la voie agricole parallèle à la 4 voies) et Prendre à droite
- Au rond-point de la route de l'entre-deux, Prendre à droite le premier chemin de canne
- A la première intersection, Prendre à gauche et monter tout droit jusqu'à une courbe à droite et continuer le chemin de cannes
- Prendre le chemin de la Voute à gauche
- A l'intersection, face au poteau électrique, Prendre à gauche pour rejoindre le collège H. Matisse (2^{ème} ravitaillement)
- Après le collège, Prendre le chemin Vilris à droite
- Arrivée sur la Ligne Bois d'Olives (Rue Hypollite Piot), Prendre à gauche jusqu'au rond-point
- Prendre l'Allée des Bois Noirs à droite puis Prendre le chemin Bancoule (sur la droite).
- Continuer tout le chemin vers la Ligne d'Equerre et tout au bout (avant de prendre le che Burel) tourner à droite pour redescendre l'Avenue Laurent Vergès
- Passer devant le lycée puis entrer sur le Stade de Bois d'Olives
- Effectuer un dernier tour de piste puis Franchir la ligne d'ARRIVEE (3^{ème} ravitaillement)

Voir le profil altimétrique et les types de voies

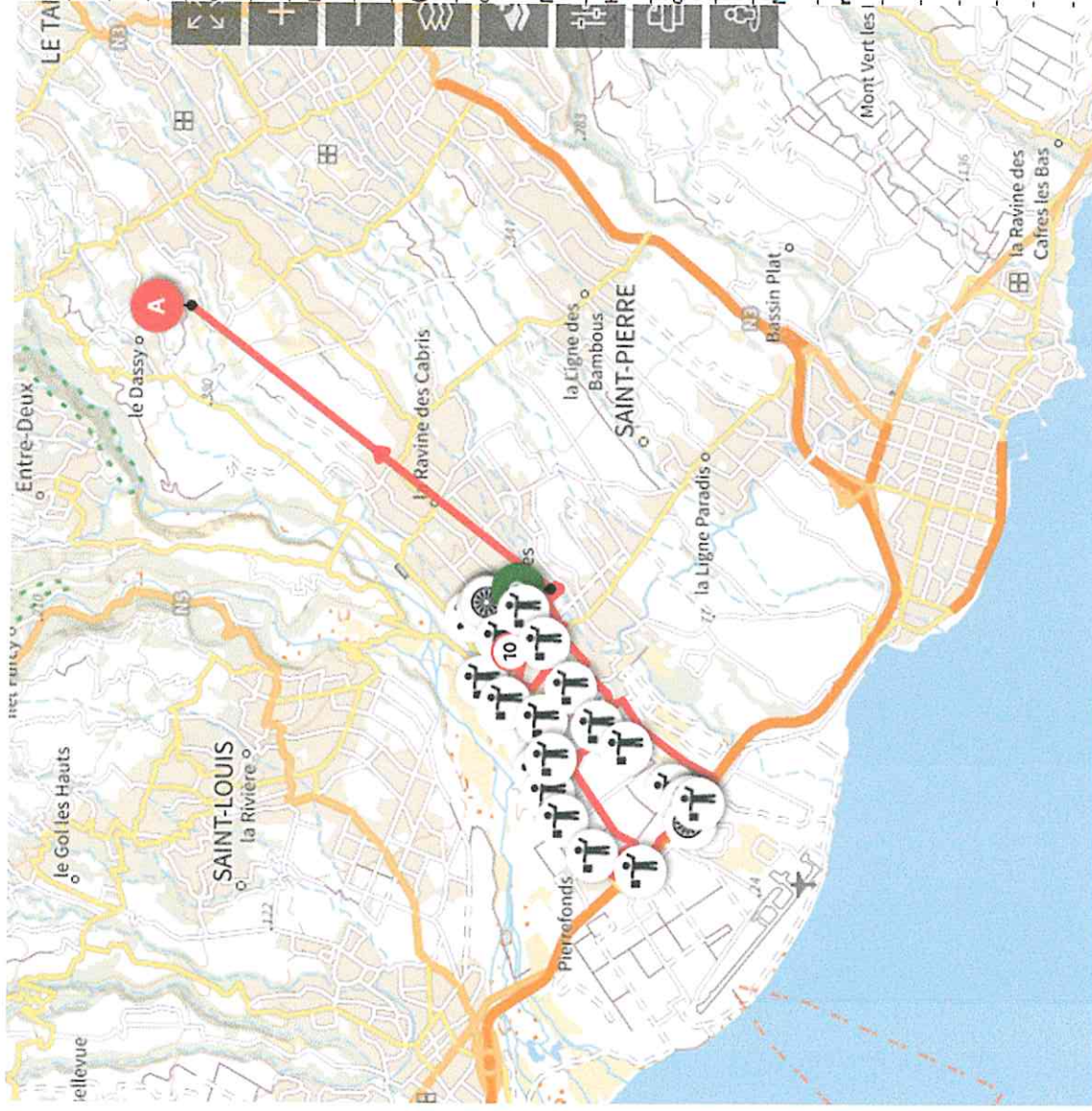
500 m

DESCRIPTIF COURSE PEDESTRE 12 km – FBO 2025



- Effectuer un tour de piste et Sortir du stade par la droite
- Descendre à gauche l'avenue Laurent Vergès
- Au rond-point du foyer Albert Barbot, Prendre la 2^{ème} sortie, vers l'Eglise de la Renaissance
- Prendre à gauche le chemin Balzamine
- A la première intersection, prendre à droite pour Descendre le chemin Balzamine vers les cannes
- Descendre à droite vers l'ancienne route nationale (**1^{er} Ravitaillement**)
- Descendre jusqu'au chemin Mourgapamodely (la voie agricole parallèle à la 4 voies) et Prendre à droite
- Au rond-point de la route de l'entre-deux, Prendre à droite le premier chemin de canne
- A la première intersection, Prendre à gauche et monter tout droit jusqu'à une courbe à droite et continuer le chemin de cannes
- Prendre le chemin de la Voute à gauche
- A l'intersection, face au poteau électrique, Prendre à gauche pour rejoindre le collège Henri Matisse (**2^{ème} ravitaillement**)
- Après le collège, Prendre le chemin Vilris à droite
- Arrivée sur la Ligne Bois d'Olivres (Rue Hypollite Piot), Prendre à gauche jusqu'au rond-point
- Prendre l'Allée des Bois noirs à droite puis Prendre le chemin Bancoule (sur la droite).
- Continuer tout le chemin vers la Ligne d'Equerre et tout au bout (avant de prendre le chemin Burel) tourner à droite pour redescendre l'Avenue Laurent Vergès
- Passer devant le lycée puis entrer sur le Stade de Bois d'Olivres
- Effectuer un dernier tour de piste puis Franchir la ligne d'ARRIVEE (**3^{ème} ravitaillement**)





- Effectuer un tour de piste et Sortir du stade par la droite
- Descendre l'avenue Laurent Vergès jusqu'au rond-point Albert Barbot
- Au rond-point du foyer Albert Barbot, Prendre à gauche vers La Ligne Paradis
- Prendre à droite le chemin Palma, Traverser à côté de la passerelle et rejoindre ensuite le chemin Vélia
- A l'intersection, prendre à gauche dans le virage vers les cannes.
- Prendre à gauche puis à droite et Descendre vers l'ancienne route nationale (1^{er} Ravitaillement)
- Au bout, prendre à droite le chemin Mourgapamodely (la voie agricole parallèle à la 4 voies)
- Au rond-point de la route de l'entre-deux, Prendre à droite le premier chemin de cannes (l'allée des perdrix)
- A la première intersection, Prendre à gauche et Continuer à monter tout droit jusqu'à la courbe à droite puis prendre le chemin de la Voute
- A l'intersection, face au poteau électrique, Prendre à gauche pour rejoindre le collège Henri Matisse (2^{ème} ravitaillement)
- Après le collège, Prendre le chemin Vilris à droite et Arriver sur la Ligne Bois d'Olivres, Rue Hypollite Piot
- Prendre à gauche jusqu'au rond-point de la pharmacie et prendre l'Allée des Bois Noirs à droite.
- Monter jusqu'au rond-point du pont de l'Entre-deux
- Au rond-point du pont de l'Entre-deux, prendre à droite dans le sentier pour monter vers Mahavel
- Prendre le chemin Lenormand, à droite, jusqu'à l'école primaire Pablo Picasso (3^{ème} ravitaillement)
- Continuer vers le rond-point de l'établissement Leclerc
- Descendre à droite dans la rue Pasteur vers le rond-point de l'Eglise de la Ravine des Cabris
- Au rond-point, prendre à droite la ligne Cambrai
- Continuer sur le chemin Marcel Hoarau
- Prendre à gauche sur le chemin Diagonale
- Prendre l'allée Jean Chacot à gauche
- Prendre à droite sur la route de la Ligne Paradis
- Prendre à droite dans le chemin Bordier
- Prendre à gauche le chemin des Pruniers
- Traverser la ravine et tourner à droite dans le jardin
- Au bout du jardin, prendre la rue des ambavilles pour arriver au rond-point
- Prendre à droite et monter dans la rue Laurent Vergès
- Prendre à droite pour entrer sur le stade du lycée de Bois d'Olivres
- Effectuer un dernier tour de piste puis Franchir la ligne d'ARRIVEE (4^{ème} ravitaillement)